



BULLETIN D'ADHÉSION

ASSOCIATION COLLECTIF PRESTATAIRES MARIAGE

ADHÉSION 2024/2025

ASSOCIATION SOUMIS À LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET AU DECRET DU 16 AOUT 1901

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE:

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

NOM DE LA STRUCTURE JURIDIQUE :

NOM DE LA SOCIÉTÉ :

SITE INTERNET :

LE MONTANT DE LA COTISATION S'ÉLÈVE À 60 €, PAYABLE PAR CHÈQUE OU VIREMENT.

CHÈQUE À L'ORDRE DU CRAZY LOVE FESTIVAL

FAIT À :

LE :

SIGNATURE :

MENTION LU ET APPROUVÉ

CHARTRE DE L'ADHÉRENT

L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION PERMET DE :

- ✓ Bénéficier de la mise en réseau de ses adhérents.
- ✓ Apparition et lien vers votre site internet sur notre site
- ✓ Permettre de faire du business entre prestataires
- ✓ Présenter, proposer et faire connaître vos actions, vos promotions, vos nouvelles activités auprès des membres et du réseau CLF.
- ✓ Accès aux inscriptions pour le futur salon du mariage du CLF

PETIT ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT :

- ✓ parler autour de soi du CLF.
- ✓ Participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- ✓ Participer au moins 2 événements dans l'année.